



# COMMUNE D'ALBIEZ-MONTROND

Chef-lieu

73300 Albiez-Montrond

Tel. : 04 79 59 30 93

Fax : 04 79 59 33 27

Courriel : [mairie@albiez-montrond.fr](mailto:mairie@albiez-montrond.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 novembre 2016 – 20H00

### Membres présents : 6

- Jean DIDIER
- Bruno RAMBAUD
- Pierrick VIAL
- Michel BRUN
- André BONNET
- Solange GRAND

### Membre(s) absent(s) excusé(s): 4

- Monsieur PERSONNET qui donne pouvoir à Madame Solange GRAND
- Maryse BONNET
- Marc ROBERT
- Denis FALCOZ

**Date de convocation:** 28 Octobre 2016

### Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal :

1. Approbation du précédent CR CM .....	2
2. Finances.....	2
A. Proposition de renégociation des prêts : .....	2
B. Avancement du budget Décisions modificatives : .....	4
3. Echange parcellaire .....	5
4. Secours sur piste .....	5
5. Intercommunalité .....	6
6. Tarifs communaux.....	7
7. Personnel communal .....	7
8. Politique de l'habitat.....	7
9. Questions diverses .....	8
A. La faim de loup changement d'exploitant .....	8
B. Vente des studios.....	9



## 1. Approbation du précédent CR CM

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil approuve le compte rendu.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	7	x		X	x	X	x		x	x	
Contre											
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

## 2. Finances

Monsieur le Maire annonce que dans un premier temps nous verrons les possibilités d'aménager la dette communale, puis nous verrons les modifications modificatives nécessaires.

### A. Proposition de renégociation des prêts :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur l'adjoint en charge des finances pour qu'il vous présente le travail réalisé dans la renégociation des prêts.

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que des efforts très importants ont été faits pour réduire les dépenses communales. Des actions comme la limitation de l'investissement et la mise en place d'une politique basée sur l'efficacité ont permis d'actionner un certain nombre de leviers.

Malgré tous ces efforts, la commune présente toujours des difficultés financières. L'analyse financière de la commune montre que les annuités de dette devraient faire un bon de 200.000€ en 2017 par rapport à 2016. Vu notamment les constantes diminutions des dotations de l'état, les ressources communales devraient sûrement continuer à décroître.

Pour ces raisons la commission des finances a étudié la possibilité de réaménager la dette. L'objectif est de réduire les annuités notamment en 2017. Pour ce faire nous avons reçu les banques. Nous verrons dans un premier temps la proposition de la caisse d'épargne, puis celle de la caisse des dépôts et de consignation.

### Caisse d'épargne

La commune avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes a étudié un réaménagement de sa dette en vue de dégager des marges budgétaires sur son budget principal.

Il est envisagé pour cela, la résiliation des 2 contrats définis ci-après, à la date du 25/11/2016 :

Prêt	Prochaine échéance	Date de dernière échéance	Périodicité	CRD au 25/11/2016	Taux	Durée résiduelle (ans)	Montant échéances (*)	Indemnité contractuelle (**)	ICNE au 25/11/2016
N°AR018285	01/01/2017	01/01/2027	Annuelle	373 929.37 €	4.67%	10.1	44 240.11 €	96 996 €	15 716.25 €
N°8927227	25/01/2017	25/10/2031	Trimestrielle	249 155.72 €	4.75%	14.9	23 319.04 €	99 644 €	986.24 €
TOTALS				623 085.09 €	4.70%	12.02	67 559.15 €	196 639 €	16 702.49 €

(\*) échéances sur une année pleine

(\*\*) indemnité actuarielle en référence au taux de l'OAT

En substitution à ces deux contrats, il est proposé à la commune d'Albiez-Montrond, la mise en place d'un nouveau prêt d'un montant de 1 000 000 euros avec un rallongement d'environ 6 ans de la durée résiduelle de la dette réaménagée ; et dont l'objet est le refinancement du capital restant dû des prêts cités ci-dessus, incluant une indemnité dérogatoire réduite à 76 914.91 euros (\*\*\*) et la consolidation de la ligne de trésorerie de 300 000 euros arrivée à échéance le 19/10/2016, à ce jour non remboursée.



(\*\*\*) La commune d'Albiez-Montrond doit s'acquitter des Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA ou indemnité contractuelle) dont le montant est minoré à titre dérogatoire. Il est proposé à la commune d'Albiez-Montrond d'intégrer le montant d'indemnité résiduelle pour partie dans le capital du nouveau prêt, et de financer le solde dans le taux. La commission des finances a émis un avis favorable à cette proposition.

Après la mise en délibération par monsieur le Maire, le conseil décide :

Après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne, en substitution des contrats de prêts nommés ci-dessus, de contracter un emprunt d'un montant de 1 000 000 € ( un Million d'euros) correspondant :

- au refinancement du capital restant dû pour un montant de 623 085.09 €,
- à la capitalisation d'une partie des indemnités des crédits réaménagés à hauteur de 76 914.91 €,
- à la consolidation de la ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 € à ce jour non remboursée.

Les principales caractéristiques et conditions financières de cet emprunt sont les suivantes :

• Montant :	1 000 000 euros
• Date de départ de l'amortissement :	25/11/2016
• Date de première échéance :	25/02/2017
• Date de dernière échéance :	25/11/2034
• Taux d'intérêts :	2.25 %
• Périodicité :	Trimestrielle
• Durée :	18 ans
• Commission :	1 400 €
• Base de calcul des intérêts :	30 / 360
• Amortissement du capital	Progressif

Monsieur le maire est autorisé à réaliser les différentes démarches nécessaires et la signature des actes.

#### VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Pour	7	x		x	x	x	x		x	X	
Contre											
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

## Caisse des dépôts et de consignation (CDC)

Monsieur l'adjoint aux finances informe que la municipalité a aussi reçu la Caisse des dépôts et de consignation.

Il a été étudié la possibilité de renégocier deux emprunts avec des échéances à 38.823€ en 2017 puis 66.777€ de 2008 à 2027 pour une charge restante de 706.597€.

Après négociation considérant :

- L'absence d'échéance en 2017 (gain de 38.823€)
- Le gain des échéances cumulées à 39.748 (gain moyen annuel de 28.860€)
- Date d'effet : 01/01/2017
- Taux : LA +1.50% soit 2.25% actuellement
- Révisable annuellement selon l'index Livret A
- Profil d'amortissements prioritaires
- Allongement de 5 ans de la durée résiduelle
- Intégration au capital restant dû d'une soulte actuarielle de 33 218.93€ amortissable sur la durée résiduelle
- Intérêts courus à payer au moment de la mise en place du réaménagement : 8 157.44€
- Commission de réaménagement: 300€
- Maintien des conditions actuelles en matière de remboursement anticipé
- Prochaine échéance : 01/01/2018

**La commission des finances a émis un avis favorable à cette proposition.**

Monsieur le Maire fait procéder au vote le réaménagement de la dette.

Le conseil approuve le réaménagement, Monsieur le maire est autorisé à réaliser les différentes démarches nécessaires et la signature des actes.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	7	x		x	x	x	x		x	x	
Contre											
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

## B. Avancement du budget Décisions modificatives :

Monsieur le Maire cède la parole à l'adjoint aux finances pour qu'il présente l'avancement du budget les décisions modificatives à réaliser pour le mois de novembre.

Présentation proposition des DM nécessaire validé à l'unanimité par la commission finances.

*Budget Principal :*

-8.000,00€ sur le chapitre 011 (Charges à caractère générales)

+2.000,00€ sur le chapitre 67 (Charge exceptionnelles) Nécessaires pour le paiement de redevance agence de l'eau

+6.000,00€ sur le chapitre 66 (Charge Financières) Nécessaire pour le Paiement des frais de réaménagement de dette.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le conseil approuve la décision modificative

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	7	x		x	x	x	x		x	X	
Contre											
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M



### 3. Echange parcellaire

Monsieur le Maire énonce :

Le 15 décembre 2014 le conseil municipal a délibéré sur un échange parcellaire entre la commune et Monsieur GIRARD Jérémy.  
Pour rappel :

Il s'agit d'un échange de terrain au lieu-dit la Fesse, entre les parcelles YS 201, dont le propriétaire est Jérémy Girard et YS 10, dont la commune est propriétaire, sur environ 4 m2.

Le Conseil Municipal a accepté l'unanimité le principe d'un échange sans soulte entre la commune et Jérémy Girard sur les parcelles YS 201 et YS 10 sur environ 4m2 chargeant le secrétariat général d'organiser les formalités et notamment l'enquête publique qui permettront de concrétiser l'échange.

Suite à cette décision, l'enquête publique a été réalisée au mois de septembre 2016. Le rapport d'enquête fait état de 0 consultation et 0 observation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote pour m'autoriser à faire les démarches nécessaires et engager la collectivité pour réaliser et finaliser cet échange.

Le conseil approuve l'échange parcellaire.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	7	x		x	x	x	x		x	x	
Contre											
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

### 4. Secours sur piste

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de m'autoriser à signer les conventions relatives au transport routier des victimes d'accidents sur les pistes de ski.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le conseil approuve, Monsieur le maire est autorisé à réaliser les différentes démarches nécessaires et la signature des actes.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	7	x		x	x	x	x		x	X	
Contre											
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

## 5. Intercommunalité

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur l'adjoint aux finances va présenter l'accord local négocié au niveau de l'intercommunalité dans le cadre de la fusion.

Monsieur l'adjoint aux finances annonce qu'après avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé de fixer, à 43 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté issue de la fusion des Communautés de Communes Cœur de Maurienne et Arvan, réparti comme suit :

NOM DE LA COMMUNE	Population municipale	NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
SAINT JEAN DE MAURIENNE	7968	19
SAINT JULIEN MONTDENIS	1636	4
VILLARGONDRAN	913	3
MONTRICHER ALBANNE	589	2
FONTCOUVERTE	556	2
HERMILLON	556	2
JARRIER	484	2
<b>ALBIEZ MONTROND</b>	<b>384</b>	<b>1</b>
SAINT SORLIN D'ARVES	340	1
PONTAMAFREY MONTPASCAL	323	1
SAINT PANCRACE	284	1
SAINT JEAN D'ARVES	276	1
VILLAREMBERT	257	1
MONTVERNIER	227	1
LE CHATEL	198	1
ALBIEZ LE JEUNE	142	1
<b>TOTAL</b>	<b>15133</b>	<b>43</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet accord local.

Le conseil municipal de se prononcer favorablement sur cet accord local

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	7	x		x	x	x	x		x	X	
Contre											
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

## 6. Tarifs communaux

Monsieur le Maire propose aux conseillers de définir les tarifs communaux en vigueur au 1er janvier 2017. Nous vous proposons d'appliqué un coefficient multiplicateur de 1,05 ou 1,1 par rapport aux tarifs 2016.

Instauration d'un tarif photocopie à 0,50€ le format A4 et 1€ le format A3

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter ces tarifs augmenté de 0,05%?

L'augmentation de 0,05% est acceptée par le conseil municipal.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	6										
Contre	1					x					
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter ces tarifs augmenté de 0,1%?

L'augmentation de 0,1% est rejetée par le conseil municipal.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	1					x					
Contre	6	x		x	x		x		x	X	
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

## 7. Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 20 juin 2016 à délibérer dans les recrutements permanent.

Il annonce l'arrivé dans la collectivité de Monsieur BRUNET Michel au service technique en qualité d'agent de Maitrise. L'économie à terme devrait être de 10.000€ par ans. Il annonce également l'arrivé de Pasquier Annabelle au service administratif dans le cadre d'un contrat aidé.

Les conseillers sont informés qu'ils recevront prochainement, une invitation à une réunion sur la mise en place du protocole d'accord concernant la modernisation des parcours professionnels (PPCR) et le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Pour une meilleure information, le personnel communal sera également invité sur la base du volontariat.

## 8. Politique de l'habitat

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjoint en charge de la commission urbanisme qui en l'absence du conseiller chargé de cette mission va vous restituer le travail réalisé sur la base de son rapport.

Monsieur l'adjoint en charge de la commission urbanisme énonce : Nous vous informons que le travail sur la politique de l'habitat est toujours en cours. Nous avons reçu l'OPAC de Savoie.

Prochainement une analyse de besoin va être réalisée en collaboration avec des professionnels du secteur. Nous invitons la population cherchant des logements à se présenté » en maire pour en faire la demande, mais aussi à l'OPAC, même si vous savez qu'il n'y a pas actuelles de logement sur Albiez. Le but est de donné une réalité à notre besoin.

## 9. Questions diverses

### A. La faim de loup changement d'exploitant

Monsieur le Maire énonce que Monsieur PERIGOIS qui assurait les ventes saisonnières à la faim de loups en face de la gare du loup souhaite le transfert de son bail locatif et de son autorisation de vente au profit de Madame SAINT-POL Virginie.

Sous-réserve que le propriétaire du terrain renouvelle son bail à la commune, de demande au conseil municipale de délibérer sur cette question.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter pour ce changement de locataire.

Le changement est approuvé par le conseil

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	7										
Contre	0	x		x	x	X	x		x	X	
Abstention											
	7	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M



## B. Vente des studios

Monsieur le Maire annonce qu'une proposition d'achat a été faite à la commune pour un studio meublé de l'office de tourisme à 36.000€ frais agence inclus.

Il demande au conseil municipal de délibérer sur la vente de ce studio, sa sortie des biens de la commune et de l'autoriser à effectué les démarches conformément à la décision du conseil.

La vente est approuvée par le conseil

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	6	x		x	x		x		x	x	
Contre											
Abstention	1					x					
	6	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

Monsieur le Maire Pour éviter d'échouer une vente à l'avenir demande au conseil municipal de l'autoriser à contractualiser des ventes meublé ou non-meublé relative au bâtiment de l'office du tourisme dans les conditions financières suivantes et/ou dans des conditions non-substantiellement différentes, Frais d'agence inclus. De l'autoriser à effectuer les différentes démarches nécessaires dans cette sortie d'actif.

Biens	Prix estimé (frais agence inclus)
Local	156.000€
Grand appartement	202.800€
Petit studio	28.000€

Le conseil approuve le réaménagement, Monsieur le maire est autorisé à réaliser les différentes démarches nécessaires et la signature des actes.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	6	x		x	x		x		x	x	
Contre											
Abstention	1					x					
	6	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

Séance levé à 21h00

Monsieur Le Maire,  
Jean DIDIER

**Signé**